

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 décembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 28

2022D153

OBJET :
**04. CRÉANCES
COMMUNALES.
ADMISSIONS EN NON
VALEUR.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le 19/12/2022

ID : 059-215984004-20221208-2022D153-DE



L'an deux mil-vingt-deux, le huit DÉCEMBRE à dix heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandra PLÉ-BOULENGUER, 1^{ère} Adjointe au Maire

Étaient présents : Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra, 1^{ère} Adjointe au Maire – Présidente — Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – M. DELVOYE Philippe – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. DUYCK Joël, **procuration** à Mme BEURAERT Martine
M. LAPIERRE Julien, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BOULENGER Delphine
Mme CAPPELLE Christiane, **procuration** à M. DELFLY Jean-Louis
Mme LORPHELIN Martine, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme FLAMENT Laëtitia, **procuration** à M. TREDEZ Alain

ABSENT : M. TIMLELT Frédéric

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BEURAERT Martine a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que par délibération du 05 Octobre 2022, le conseil municipal a autorisé les demandes d'admissions en non-valeurs sur un montant d'ensemble de 21 890,82 € suivant différents états.

Sur l'état 5, d'un montant de 2 700 €, une erreur a été constatée. Le montant doit être de 1 900 € au lieu de 2 700 €

Il est soumis à l'assemblée l'état des produits irrécouvrables du budget communal, dont Monsieur le Receveur – Trésorier Municipal de Merville demande l'admission en non-valeur pour un montant total de 1 900 €

Ces produits n'ont pu être recouverts en raison des motifs suivants :

- Certificat irrécouvrabilité

Il s'agit de titres de recettes émis au compte 752 afférent aux revenus des immeubles. L'assemblée invitée, à l'unanimité, admet en non-valeur ces titres de recettes.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

La 1^{ère} Adjointe au Maire
Sandra BOULENGUER-PLÉ

La Secrétaire de Séance
Martine BEURAERT

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

